

Article original

## Alassane Ouattara et le redressement économique de la Côte d'Ivoire (1990-1993). Quel bilan ?

*MEITE Ben Soualiouo*

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

**Auteur correspondant**, E-mail : [soualioben@yahoo.fr](mailto:soualioben@yahoo.fr)

Article soumis le 15/02/2021, accepté le 15/07/2021 et publié le 31/07/2021

**Résumé :** À partir de 1979, la Côte d'Ivoire est confrontée à une crise économique et financière qui favorise le recours aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Cette crise s'aggrave à la fin des années 1980. Les propositions pour sortir de ce marasme économique comme le Plan de redressement économique du ministre Koumoué Koffi Moïse ont plutôt conduit à des mouvements de protestation sociale et à l'exigence de l'ouverture démocratique. C'est dans ce contexte délétère que le président Félix Houphouët-Boigny fit appel à Alassane Ouattara<sup>1</sup>, alors gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), pour diriger le Comité de coordination interministériel en avril 1990. Il est nommé Premier

---

<sup>1</sup> Monsieur Alassane Ouattara est né le 1<sup>er</sup> janvier 1942 à Dimbokro (Côte d'Ivoire). Il a été Directeur Général du FMI du 1<sup>er</sup> juillet 1994 au 31 juillet 1999. Après avoir occupé les fonctions d'économiste au FMI de 1968 à la fin 1973, il sert en qualité de « chargé de mission » à la BCEAO à Paris de la fin de 1973 au début de 1975, puis devint Conseiller spécial du Gouverneur et Directeur du département des études. Il conserve ces fonctions jusqu'à sa nomination au poste de Vice-Gouverneur de la BCEAO en 1973. À la fin de 1984, il revient au FMI en tant que Directeur du Département Afrique, fonctions qu'il cumule, à partir de 1987, avec celles d'conseiller du Directeur Général. En octobre 1988, il est nommé Gouverneur de la BCEAO. Parallèlement à ces fonctions à la tête de la Banque Centrale, il préside, en 1990, le Comité interministériel de coordination du programme de stabilisation et de redressement économique de la Côte d'Ivoire, à Abidjan. Il est nommé Premier Ministre de la République de la Côte d'Ivoire de novembre 1990 à décembre 1993. Il est depuis le 6 mai 2011, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Ministre en novembre 1990. À ce titre, il met en œuvre le IV<sup>e</sup> plan d'ajustement structurel (PAS) dénommé "Plan Ouattara" qui vise la stabilisation et la relance de l'économie ivoirienne. Dans l'ensemble, les retombées positives de son action sont l'atteinte de l'équilibre des finances publiques dès 1992 et la résorption du déficit primaire en 1993. Toutefois, ces acquis sont mis à mal par la polémique sur sa gestion de la privatisation des entreprises publiques et le bradage des services sociaux sur l'autel de l'austérité financière. N'empêche que l'impact bénéfique à moyen terme de son œuvre permet au président Bédié de bénéficier d'une croissance économique soutenue à partir de 1994.

**Mots-clés** : Alassane Ouattara, Premier Ministre, gouvernance, IV<sup>e</sup> PAS, relance économique.

**Abstract**: *From 1979, the country was faced with an economic and financial crisis which favored the use of Structural Adjustment Programs (SAP). This crisis worsened at the end of the 1980s. Proposals to get out of this economic slump like Minister Koumoué Koffi Moïse's Economic Recovery Plan rather resulted in social protest movements and the demand for democratic openness. It is in this deleterious context that President Félix Houphouët-Boigny called on Alassane Ouattara, then Governor of the Central Bank of West African States (BCEAO), to head the Interministerial Coordination Committee in April 1990. He was appointed Prime Minister in November 1990. In these capacities, he implemented the IV structural adjustment plan (PAS) called "Plan Ouattara" which aims to stabilize and revive the Ivorian economy. On the whole, the positive repercussions of its action were the achievement of a balance in public finances in 1992 and the reduction of the primary deficit in 1993. However, these gains are undermined by the controversy over its management of privatization public enterprises and the sale of social services on the altar of financial austerity. Be that as it may, the beneficial medium-term impact of his work enabled President Bédié to benefit from sustained economic growth from 1994.*

**Keywords**: Alassane Ouattara, prime minister, governance, 4th PAS, economic recovery.

## Introduction

Des années 1960 jusqu'à la seconde moitié des années 1970, la Côte d'Ivoire s'est distinguée sur le continent africain par une croissance importante de son Produit Intérieur Brut (Chaléard, 1996 : 99). Mais, à partir de 1979, plusieurs facteurs internes et externes ont entraîné le pays dans une crise économique et financière. Face à la détérioration persistante de la situation économique et financière du pays du début des années 1980, le gouvernement ivoirien a dû mettre en œuvre d'une série de plans

de redressement économique et financier. Il s'agit des PAS avec l'appui des bailleurs de fonds extérieurs<sup>2</sup>. Dans ce contexte, de 1981 à 1988, la Côte d'Ivoire a conclu trois PAS globaux<sup>3</sup> avec les institutions de Bretton Woods (Duruflé, 1990 : 116).

Cependant, les résultats économiques enregistrés après l'application des PAS sont restés dans l'ensemble mitigés. Résultats, à partir de 1987, la Côte d'Ivoire a connu de nouveau une aggravation des problèmes économiques et financiers (RCI. Cabinet du Premier Ministre, 1998 : 15.). En juillet 1989, les autorités ivoiriennes et les bailleurs de fonds ont négocié et défini un nouveau programme de réformes économiques et financières. Présenté dans ses grandes lignes en janvier 1990 par le ministre Moïse Koumoué Koffi, il a suscité des remous sociaux du fait de ses mesures drastiques à l'endroit du monde du travail (Fauré, 1992 : 420). Dès le mois de février 1990, l'agitation a pris un tournant ouvertement politique en raison de la revendication pour la réinstauration du multipartisme.

---

<sup>2</sup> Il s'agit, entre autres, du Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), et la Caisse Centrale de Coopération économique, devenue Caisse Française de Développement (CFD).

<sup>3</sup> Les PAS préconisent le désengagement de l'État du secteur productif, la dérégulation, la déréglementation, la libéralisation du commerce et la réduction des dépenses publiques. Ils visent deux objectifs à savoir : redresser la situation financière antérieure et jeter les bases d'une reprise de la croissance économique. C'est dans ce cadrage macro financier que devait intervenir plusieurs fois par la suite la Banque Mondiale, d'abord en novembre 1981 avec la mise en place d'un premier PAS (PAS I) censé modifier la structure de l'offre et de relancer la production (diversification des exportations, redéfinition de la politique des investissements publics, etc.), ensuite en juillet 1983 (PAS II) par l'approfondissement de ces orientations et le lancement de programmes sectoriels (politique et structures d'interventions agricoles, politique industrielle, politique du logement, entreprises publiques, etc.). Un « accord de confirmation » était également signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) en mai 1984. De son côté, la Banque Mondiale (BM) établissait un PAS III en mai 1986, alors que, parallèlement, la Caisse Centrale de Coopération économique (Paris) apportait ses propres concours à des opérations de redressement dans des domaines précis (agriculture, entreprises publiques, etc.).

Au mois d'avril 1990, le président Félix Houphouët-Boigny apaisa les esprits sur le plan politique en annonçant le passage au régime du multipartisme. Sur le plan économique, il confia à M. Alassane Ouattara, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, le soin de diriger désormais les travaux du Comité de coordination pour la préparation des mesures relatives au nouveau plan d'ajustement structurel (Diakité, 2008 : 13). En novembre 1990, Alassane Ouattara est nommé Premier Ministre. À ce titre, il est mis en œuvre le PAS IV dénommé "Plan Ouattara" qui visait la stabilisation et la relance de l'économie ivoirienne jusqu'au décès de Félix Houphouët-Boigny en décembre 1993. Dès lors, quelle a été la contribution d'Alassane Ouattara dans la stabilisation et la relance économique de la Côte d'Ivoire entre 1990 et 1993 ? Il s'agit d'analyser la question de redressement de l'économie ivoirienne après la crise 1990. L'objectif du présent travail est de présenter le plan de riposte de Monsieur Alassane Ouattara pour parvenir à un bilan positif.

Pour ce faire, nous avons eu recours aux documents tels que les sources imprimées, des ouvrages, des articles de presse et des travaux scientifiques. Les sources imprimées ont été recueillies aux Archives nationales de Côte d'Ivoire. Elles sont constituées de rapports budgétaires et de publications diverses de la Primature et des ministères. Elles ont offert une variété d'informations originales et authentiques sur la situation économique et sociale du pays sur la période allant de 1990 à 1993. Les informations obtenues ont été confrontées entre elles pour effectuer des recoupements nécessaires. Ces recoupements nous ont permis de mener une analyse du plan d'ajustement structurel (PAS IV). Par ailleurs, les informations des sources imprimées ont été confrontées à celles fournies par les ouvrages, des articles de presse et les travaux scientifiques tels que les thèses et les articles de revue pour effectuer les sélections nécessaires.

La conduite de cette démarche méthodologique nous a permis d'articuler notre réflexion autour de trois axes majeurs. Il s'agit respectivement de : l'économiste Alassane Ouattara et ses

réformes pour relancer l'économie ivoirienne, la reprise en main de la situation économique entre 1990 et 1993 ainsi que les limites des réformes et la persistance des difficultés sociales.

## **1. L'économiste et ses réformes pour relancer l'économie ivoirienne**

Il s'agit, ici, d'analyser le contexte socio-économique qui a favorisé l'arrivée de l'économiste Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire de même que les réformes économiques qu'il a engagé pour relancer l'économie du pays.

### **1.1. Le technocrate et le contexte de son arrivée en Côte d'Ivoire**

Entre janvier et avril 1990, deux événements majeurs ont amené le Président Félix Houphouët-Boigny à faire appel à l'économiste Alassane Ouattara. Il s'agit des mouvements de protestation sociale contre l'application du Plan de redressement économique du ministre Moïse Koumoué Koffi d'une part, et les manifestations de rue pour exiger la réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire, d'autre part. En effet, en octobre 1989, un nouveau gouvernement est désigné. Il est caractérisé notamment par la reconstitution d'un grand ministère de l'Économie, des Finances et Budget confié à M. Moïse Koumoué Koffi. En janvier 1990, ce dernier présente un plan de redressement économique et financier (Koumoué, 1994 : 86). Le plan «Moïse», comme les Ivoiriens l'ont alors appelé à Abidjan, consistait à faire essentiellement porter la charge fiscale des efforts requis à l'ensemble du monde du travail. Les revenus (traitements et indemnités) des agents de l'État devaient être amputés selon des taux progressifs allant jusqu'à 40 %. Quant aux revenus des salariés du secteur privé, ils devaient subir une retenue à la source de 15 % (Aboungan, 1990 : 7).

L'annonce par le gouvernement ivoirien de la mise en application, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1990, de l'ensemble des mesures d'austérité visant à résorber la crise économique, a déclenché dès le 2 mars des manifestations de rue dans presque tous les quartiers d'Abidjan. Elles ont pris le relais des agitations estudiantines et

scolaires qui avaient marqué les deux dernières semaines du mois de février (Beugré, 2011 : 53). Elles sont accompagnées de rumeurs faisant état d'une arrestation et de la mise en résidence surveillée du Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), Hyacinthe Adiko Niamkey, à la suite de son intervention du 26 février à la Présidence (Yapi Yapi, 2004 : 257). Le 20 mars, le Bureau national du Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé (SYNACASS-CI) a convoqué une assemblée générale extraordinaire pour décider d'une grève de 48 heures. Le 26 mars 1990, 127 enseignants membres du Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SYNARES) et du Syndicat des Enseignants du Second degré de Côte d'Ivoire (SYNESCI) sont interpellés devant le palais de la Présidence, au Plateau, et à la cité des arts, à Cocody, pour « *non-respect de l'interdiction de réunir et de manifestation sur tout le territoire national* » décrété la veille par le gouvernement. Ils sont conduits au camp militaire d'Akouédo (Monga, 1990 : 132).

On a assisté, durant cette période, à un phénomène de radicalisation au sein des différents syndicats, où la base désavoue et/ou destitue des leaders. Ce phénomène est essentiellement dû à l'exaspération des travailleurs qui ne savaient plus où donner de la tête. L'accentuation de la crise économique dont ils ont été victimes des effets pervers a considérablement diminué leur pouvoir d'achat. Et lorsque des mesures d'austérité prises par le gouvernement ivoirien sont venues aggraver leur situation qui était somme toute critique, leur réaction ne pouvait qu'être orientée vers deux voies<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> La première est de s'en prendre directement au gouvernement, initiateur des mesures d'austérité, par des manifestations de rue ou d'arrêt de travail. La seconde est de remettre en cause leur direction syndication, accusée de laxisme au plan des revendications et, dans la majeure partie des cas, accusée d'agir de connivence avec le pouvoir. Ce phénomène de contagion est accompagné par la diffusion de tracts appelant des commerçants à fermer les boutiques et les travailleurs à rester chez eux ou annonçant des grèves dans les services de

Par ailleurs, ces mouvements de contestation, d'abord corporatistes, ont débouché sur la lutte pour la réinstauration du multipartisme et la démocratisation du régime. En effet, pour accélérer le processus démocratique, le SYNARES lance le 10 avril 1990 un appel à la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence nationale où seront représentées les forces sociales de Côte d'Ivoire (Diégou, 1995 : 59). Pour mettre le régime devant le fait accompli, le Front Populaire Ivoirien (FPI), parti politique clandestin, a déposé le 30 avril 1990, à la préfecture d'Abidjan, sa demande de reconnaissance officielle (Coulibaly, 2002 : 85). Cinq jours plus tard, le 8 avril 1990, une nouvelle formation politique, le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), lui a emboité le pas en organisant son congrès constitutif.

Le régime du parti unique du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), longtemps secoué par le mouvement d'agitation sociopolitique déclenché à la cité universitaire de Yopougon le 19 février, relayé à partir de mars par les mouvements politiques et syndicaux, a été bien obligé de lâcher du lest. Le président Félix Houphouët-Boigny a décidé d'apaiser la situation socio-politique du pays. Le 18 avril 1990, il a nommé M. Alassane Ouattara au poste de président du Comité interministériel chargé de l'élaboration et de la mise en application d'un programme de stabilisation et de relance économique (Cissé, 2005 : 153). Le 30 avril 1990, il a pris la résolution, à l'issue d'une réunion d'un Bureau politique, de réinstaurer le multipartisme en Côte d'Ivoire (Nandji, 1995 : 190). Le gouvernement a accédé à cette demande lors de sa réunion du 03 mai 1990.

Après sa nomination, l'économiste Alassane Ouattara a entrepris des initiatives et a engagé des réformes pour redynamiser l'économie ivoirienne.

---

la fonction publique entraînant, de ce fait, des perturbations dans le monde des travailleurs.

## 1.2. Les initiatives et reformes de l'économiste pour relancer l'économie ivoirienne

L'économiste Alassane Ouattara a conçu une seconde mouture du « Plan Moïse ». Il s'agit d'une version remaniée du PAS IV. Cette fois-ci, il a pris l'appellation de « Plan Ouattara ». Il est présenté le 1<sup>er</sup> juin 1990 et approuvé par le FMI à la fin du mois.

Cette approbation a permis au pays de bénéficier immédiatement des tirages de prêts alors que de leur côté les autorités françaises ont débloqué de nouveaux fonds (Sidibé, 1990 : 6). Abandonnant l'idée d'une réduction brutale et générale des masses salariales, publiques et privées, le « plan Ouattara » ou le PAS IV a été très nettement orienté vers la réduction des dépenses de matériel, d'équipements courants de l'État ivoirien. Il a porté également sur une pression fiscale de plusieurs catégories d'entreprises, de revenus et de personnes qui, jusque-là, échappaient peu ou prou aux diverses ponctions du Trésor.

Dans le train des nombreuses mesures annoncées, le nouveau plan de redressement économique et financier a procédé à la vente de 4 000 véhicules de l'État, la réduction considérable des voitures de fonction et de service et la fermeture de nombreuses ambassades à l'étranger (Ministère de l'Économie et des Finances, 1991 : 42). Il a en outre réalisé la systématisation des procédures de marchés par appel d'offre et l'abandon progressif des opérations de gré à gré aux effets si coûteux pour les finances publiques (Diakitité, 2008 : 22). Ces mesures ont pris également en compte l'instauration de véritables contrôles fiscaux et d'une politique de lutte contre les fraudes douanières<sup>5</sup>, la mise en place d'un quitus fiscal et le lancement d'audits des services de la douane et du fisc.

À cela, s'ajoutent l'allègement des organigrammes ministériels (dégraissage des cabinets et réduction du nombre de grandes

---

<sup>5</sup> Les fraudes douanières privent chaque année la puissance publique de près de 200 milliards de recettes selon certaines estimations de Banque Mondiale. Cf. BIRD (1987), *La Côte d'Ivoire en transition : de l'ajustement structurel à la croissance auto-entretenu*, Washington, BIRD, 456p.

directions), l'instauration de la fiscalité foncière et immobilière, la mise au point d'acomptes aux impôts (5 % pour entreprises, 20 % pour les revenus locatifs) et la retenue systématique à la source de 10 % de toutes les sommes (hors salaires) mises en paiement par le Trésor public (Ministère de l'Économie et des Finances, 1992 : 47). Ces dernières mesures comptaient juguler l'évasion fiscale jugée considérable par le FMI et la Banque Mondiale.

En outre, trois séries d'importantes décisions ont été prises sous l'autorité du président du Comité interministériel de relance économique, Alassane Ouattara. De prime abord, des audits de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), de la Caisse de Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et d'autres agences de l'État ont démarré. La Caisse de Stabilisation (CAISTAB) est également concernée par cette mesure. Il est vraisemblable que l'audit précède la budgétisation de la Caisse, c'est-à-dire l'intégration de ses comptes dans les écritures générales du Trésor public. Ce qui correspond à une petite révolution dans l'ordre du régime patrimonialiste de confusion entre domaine public et domaine privé<sup>6</sup>.

Ensuite, le Comité de coordination a prévu une réduction autoritaire de 25 % de toutes les dépenses publiques (BGF, BSIE, comptes spéciaux du Trésor, budgets des EPN). Elle est entrée en application à partir de l'exercice budgétaire 1991. Parallèlement, il a été entrepris un nouveau et rigoureux recensement de la fonction publique en vue d'éliminer les « postes fantômes »

---

<sup>6</sup> Certes la longtemps riche Caisse de Stabilisation du café et du cacao (CSSPPA) a alimenté, vers la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement de l'État (BSIE). Mais, le financement par la CSSPPA d'une partie des dépenses en capital de la puissance publique était décidé au coup par coup, ses comptes n'étaient pas intégrés au budget de l'État et sa comptabilité est toujours demeurée confidentielle. La Caisse de Stabilisation a représenté, depuis la décennie cinquante, l'une des sources principales du patrimonialisme présidentiel. Dans le langage populaire abidjanais, elle était désignée comme étant la « cagnotte du président » permettant à celui-ci de gouverner avec « générosité » et munificence.

(Ministère de l'Économie et des Finances, 1993 : 77). Le Comité de coordination pratique une politique d'encouragement des départs à la retraite des fonctionnaires de plus de 55 ans. Enfin, le « plan Ouattara » ou PAS IV a engagé un nouveau cycle de privatisations, cette fois supervisées par le Comité de coordination (Diaby ; Ouattara, 2012 : 15). À ce sujet, M. Alassane Ouattara a été on ne peut plus clair :

J'ai proposé au chef d'État que tous les dossiers de privatisation passent par ce Comité. Il n'est plus question de vendre une entreprise de l'État sans que nous ayons eu à regarder pour nous assurer que les intérêts de l'État sont bien pris en compte. Nous allons faire des appels d'offre. Ce sera quelque chose de très ouvert et très transparent. (Fraternité-Matin, n°7703, du 8 juin 1990, p.2).

C'est dire que le nouveau cycle de privatisations ne donne plus donner lieu à des opérations occultes et, surtout, on peut voir là l'aveu indirect que les mouvements antérieurs de privatisations ont été insuffisants et n'ont pas été forcément bénéfiques pour les finances publiques.

Retenons que plusieurs mesures ont été prises par M. Alassane Ouattara afin de conduire à bien le Comité de coordination interministériel. Après sa nomination comme Premier Ministre le 30 novembre 1990, il poursuit la mise en œuvre du PAS IV qui va susciter la relance et la stabilisation relative de l'économie ivoirienne.

## **2. La reprise en main de la situation économique ivoirienne à travers le « plan Ouattara »**

Il revient à montrer que le plan d'action mis en œuvre par l'économiste Alassane Ouattara a favorisé la stabilisation et la relance effective de l'économie ivoirienne entre 1990 et 1993.

### **2.1. La stabilisation de l'économie ivoirienne**

Le dernier trimestre de l'année 1990 a été essentiellement consacré, sur le plan politique, au déroulement du cycle électoral nouvellement concurrentiel. Les attentions se sont mobilisées autour

des divers congrès des nombreux partis politiques désormais libres et lors des campagnes électorales particulièrement animées dans tout le pays. Les élections présidentielles ont vu la victoire de Monsieur Félix Houphouët-Boigny face à son jeune challenger Monsieur Laurent GBAGBO avec 81,7 % des voix (Hofnug, 2011 : 49). La victoire du PDCI aux élections législatives était encore plus nette.

Ce cycle électoral de l'automne 1990 s'est achevé sur la nomination de M. Alassane Ouattara comme Premier Ministre, poste nouvellement créé à la suite d'une rapide réforme constitutionnelle rendue obligatoire par la nature formellement présidentielle du régime (Touré, 2008 : 83). Dans la foulée, celui-ci a formé un nouveau gouvernement caractérisé par une forte réduction du nombre des portefeuilles ministériels, le renouvellement des personnalités (11 Ministres entrants), le rajeunissement (les vieux « barons » ont été remerciés) et l'orientation nettement technocratique de l'équipe.

Si les attentions étaient focalisées sur ces événements, la vie économique n'en continuait pas moins. L'application du « plan Ouattara » a favorisé une relative amélioration des comptes de l'État en décembre 1990. Il s'agit des réductions budgétaires, du remboursement d'arriérés internes, des apports extérieurs d'« argent frais », etc. Même si le gouvernement a enregistré au mois de mars 1991 une nouvelle et profonde dégradation des opérations financières publiques et des comptes avec l'extérieur, la situation s'est rapidement améliorée en juin 1991 (Ministère de l'Économie et des Finances, du Commerce et du Plan, 1993 : 88). Cette tendance positive de l'économie ivoirienne s'est maintenue, avec des périodes de marasme, jusqu'au départ de M. Alassane Ouattara de la Primature.

La stabilisation et la relance effective de l'économie ivoirienne a été confortée par plusieurs indicateurs macro-économiques remarquables.

## **2.2. La relance effective de l'économie : quelques indicateurs macro-économiques**

Plusieurs indicateurs macro-économiques ont corroboré la relance effective de l'économie ivoirienne après la mise en place du plan de redressement économique et financier vulgarisé par le Premier Ministre Alassane Ouattara.

Faut-il le faire remarquer, le recensement des fonctionnaires a été scrupuleusement conduit en février/mars 1991. Les recrutements administratifs ont été suspendus et des milliers de travailleurs journaliers licenciés. Des audits ont effectivement été menés dans les principaux établissements financiers et dans ceux générant d'importantes disponibilités (Grebale, 2001 : 53). Très pédagogue, sûr de ses dossiers, manifestant une excellente maîtrise des nombreuses interventions publiques, le Premier Ministre Alassane Ouattara a fait une forte impression auprès de toutes les couches de la population. Il a assené un certain nombre de vérités qui sonnaient douloureusement aux oreilles ivoiriennes. Il a affirmé ceci en 1992 :

L'État a vécu au-dessus de ses moyens. Nous avons dépensé plus que nous n'avions de ressource. Nous devons gérer notre économie en fonction de nos contraintes tant intérieures qu'externes [...] il faut qu'on change de mentalité, qu'on comprenne que c'est un devoir national de payer l'impôt, la douane, [...] il faut désormais travailler mieux et plus, [...] il n'y aura pas de place pour des revendications d'ordre financier. (Solo, 1992 : 2).

À la fin de l'année 1991, le gouvernement ivoirien a affiché pourtant un relatif optimisme sur les chances de réussite du plan d'ajustement. Le PIB a connu une croissance de 0,3 % en 1991 et 5 % en 1992 (FMI, 1999 : 276). À la fin de l'année 1992, le gouvernement ivoirien a atteint l'équilibre des finances publiques. Il a obtenu, hors dette naturellement, un excédent budgétaire de 15 milliards de F CFA des finances publiques contre un déficit de 217 milliards en 1989 et de 55,6 milliards en 1990 (Fauré, 1992 : 426). Dès février 1993, il a réalisé la résorption du déficit primaire. À l'instar des excellentes dispositions apparentes du

nouveau personnel politico-administratif en charge de l'État, les succès de l'action du Premier Ministre Alassane Ouattara au niveau du redressement économique se sont matérialisés par deux acquis majeurs. Il s'agit de l'atteinte de l'équilibre des finances publiques ivoiriennes dès 1992 et la résorption du déficit primaire en 1993.

En somme, le plan d'action mis en œuvre par l'économiste Alassane Ouattara a favorisé la stabilisation et la relance effective de l'économie ivoirienne entre 1990 et 1993. Ces succès ont été entachés par les réserves de sa politique de privatisation et les conséquences sociales de néfastes de ses réformes.

### **3. Limites des réformes et persistance des difficultés sociales**

Il revient à montrer que les acquis de l'action du Premier Ministre Alassane Ouattara, entre 1990 et 1993, ont été mis à mal par la polémique sur sa gestion de la privatisation des entreprises publiques et le bradage de services sociaux sur l'autel de l'austérité financière.

#### **3.1. Les réserves sur sa politique de privatisation**

La privatisation est définie comme le mécanisme de cession des parts d'actions de l'État dans le capital d'une entreprise dont il est le principal actionnaire. Si l'opération permet à l'État d'engranger de « l'argent frais », il n'en demeure pas moins qu'elle peut susciter des répercussions économiques et sociales négatives.

Faut-il le rappeler, au milieu des années 1980, la récession économique ivoirienne a emmené les bailleurs de fonds, appelés à la rescousse, à sortir la recette de la privatisation. (Koffi, 2008 : 58). Pour le commun des Ivoiriens, si le principe de la privatisation n'a souffert d'aucune réticence, les méthodes et les mesures d'accompagnement sont sujettes à caution. Pire, le Premier Ministre Alassane Ouattara a donné même l'impression de se passer de l'adhésion populaire par son refus d'associer l'Assemblée Nationale aux privatisations. Ses méthodes et le choix des acquéreurs ont engendré très vite une levée de boucliers.

L'impact économique et social du programme de privatisation initié par le Premier Ministre a été largement décrié par les populations et les députés. En effet, ils ont constaté que les modalités de privatisation ont conduit à des monopolisations des entreprises après privatisation (CIE, SODECLI). Ces monopoles privés ne sont pas différents des monopoles d'État (Amani, 2016 : 116). Mieux, les pratiques de ces nouveaux monopoles ont favorisé le renchérissement des prix à la consommation pénalisant ainsi les ménages. En outre, la cession de ces monopoles d'État à des repreneurs privés étrangers a rendu peu probable le développement d'un actionnariat national.

Par ailleurs, la concentration des entreprises ivoiriennes entre les mains d'un seul groupe a représenté un danger réel pour la Nation. De plus, le programme d'électrification rurale a été sérieusement compromis à cause de la cession de la commercialisation de l'électricité au groupe Bouygues. Les transferts importants de ressources financières consécutifs à cette privatisation ont facilité la perpétuation de l'endettement de l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire (EECI) inhérent au renouvellement de ses équipements (Money, 2015 : 29).

En ce qui concerne les emplois, la privatisation des entreprises publiques s'est, le plus souvent, accompagnée de licenciements sans possibilité de reprise (cas de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité) ainsi que par la réduction et la suppression des activités de sous-traitance dont bénéficiaient les Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes (Coulibaly, 2009 : 177).

Enfin, avec la privatisation des entreprises publiques, le rôle d'encadrement technique de l'État a disparu, surtout dans les exploitations agro-industrielles. En plus des réserves sur la politique de privatisation du Premier Ministre Alassane Ouattara, les limites de son action portent aussi sur le bradage des services sociaux.

### **3.2. Les conséquences sociales des réformes**

Les politiques de démantèlement des services d'État menées par l'équipe de Premier Ministre Alassane Ouattara, entre 1990 et 1993, ne sont pas sans limites. Appliqué avec ténacité par le Premier Ministre Alassane Ouattara, le PAS IV a remis en question le fonctionnement du système social ivoirien dont le pivot, jusque-là, était l'État, opérateur central de l'accumulation et de la redistribution, en dépit du « libéralisme économique » du régime économique ivoirien (Amani, 2016 : 118). La régulation étatique a été considérablement affaiblie dans l'allocation des richesses, depuis les revenus distribués par la puissance publique jusqu'aux importantes opportunités d'enrichissement non-académiques qu'elle tolérait, en passant par les nombreuses subventions affectées. Dans le domaine de l'éducation, la réduction ou la suppression des subventions de l'État aux établissements d'enseignement, l'augmentation des frais scolaires, la diminution de la qualité de l'enseignement faute de moyens suffisants pour le matériel et le personnel ont engendré la diminution du nombre d'inscription dans les écoles et à l'interruption des études avant le terme pour plusieurs enfants (Méité, 2010 : 365). La portée de tout ce qui vient d'être avancé, est évidemment la baisse de la scolarisation en quantité (nombre d'écoles et de professeurs par élève) et en qualité des enseignants, matériels pédagogiques. À cette situation déjà difficile, il faut ajouter la chute incessante des revenus des ménages qui poussent certains à renoncer pour des raisons pécuniaires, à scolariser tous leurs enfants, notamment les filles. Dans le domaine de la santé, la diminution de la qualité des soins hospitaliers, corrélativement à l'institution de paiement par l'utilisateur dans la plupart des formations sanitaires publiques et « l'affairisme » du personnel soignant se sont conjugués pour ralentir le rythme des consultations classiques et pour accroître les risques de l'automédication chez les personnes démunies.

Retenons que les limites de l'action du Premier Ministre Alassane Ouattara concernent les réserves sur sa gestion de la privatisation des entreprises publiques et le bradage de services sociaux.

## Conclusion

À partir de 1979, la Côte d'Ivoire est confrontée à une crise économique et financière qui a favorisé le recours aux PAS. La crise s'est aggravée à la fin des années 1980. L'échec du Plan de redressement économique du ministre Koumoué Koffi Moïse a abouti à des mouvements de protestation sociale et à l'exigence de l'ouverture démocratique. C'est dans ce contexte délétère que le président Houphouët-Boigny a fait appel à M. Alassane Ouattara, alors gouverneur de la BCEAO, pour diriger le Comité de coordination interministériel en avril 1990. Il est nommé Premier Ministre en novembre 1990. Aussi a-t-il mis en œuvre le PAS IV dénommé « plan Ouattara » qui visait la stabilisation et la relance de l'économie ivoirienne. Dans l'ensemble, les retombées positives de son action sont l'atteinte de l'équilibre des finances publiques dès 1992 et la résorption du déficit primaire en 1993. Toutefois, ces acquis sont mis à mal par la polémique sur sa gestion de la privatisation des entreprises publiques et le bradage des services sociaux sur l'autel de l'austérité financière. Quoi qu'il en soit, l'impact bénéfique à moyen terme de son œuvre a permis au président Bédié de bénéficier d'une croissance économique soutenue à partir de 1994.

## Bibliographie

- Abougnan Marcellin, 1990, "Le ministre KOUMOUÉ KOFFI : la perte des revenus sera compensée par la baisse du coût de la vie", in *Fraternité-Matin*, n°7620, du 28 février 1990, p. 7.
- Amani Kra Georges, 2016, *Henri Konan Bédié, le phénix*, Abidjan, Edition le Bélier, 546 p.
- Beugre Joachim, 2011, *Côte d'Ivoire : coup d'État de 1999. La vérité, enfin !*, Paris Karthala, 216 p.
- Cabinet du Premier Ministre, 1993, *Programme de relance et stabilisation de l'économie ivoirienne. Bilan à mi-parcours et perspectives*, Abidjan, Cabinet du Premier Ministre, 115 p.

- Chaleard Jean-Louis, 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661p.
- Cisse Baongo Ibrahim, 2007, *Alassane Dramane Ouattara : histoire d'une vie singulière : légende et épopée*, Abidjan, NEI/CEDA, 247p.
- Coulibaly Alban Alexandre, 2002, *Le système politique ivoirien : de la colonie à la Ile République*, Paris, L'Harmattan, 174 p.
- Coulibaly Bangassaro Nguessé Joachim, 2009, *Le mal ivoirien. Cas symptomatique du mal africain*, Paris, Harmattan, 298 p.
- David Philippe, 2009, *La Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 311 p.
- Diaby Moustapha Ismaïla ; Ouattara Brahima, 2012, *Alassane Ouattara : vingt ans de combat*, Paris, L'Harmattan, 180 p.
- Diakite Boukary Sidiki, 2008, *Alassane Dramane Ouattara : une ambition au service du développement de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDILAC, 314 p.
- Diegou Bailly Jean, 1995, *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, 283 p.
- Durufle Gilles, 1990, *L'Ajustement Structurel en Afrique*, Paris, Karthala, 291p.
- Faure Yves-A., 1992, "La quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique", *Revue canadienne d'études du développement*, vol. XIII, n°13, 1992, pp. 411-431.
- Fmi, 1999, *Intégration et croissance dans une économie mondialisée : quatre commentaires*, New York, FMI, 264 p.
- Fofana Lemassou, 2009, *Côte d'Ivoire : la longue marche du RDR, Rassemblement Des Républicains*, Abidjan, SEPIA, 128 p.
- Grebale Gravier, 2001, *Intrigues politiques de 1990 à 1993 : le dernier coup du vieux*, Abidjan, SNEPCI, 205 p.

Hofnung Thomas, 2011, *La crise ivoirienne : de Félix Houphouët-Boigny à la chute de Laurent Gbagbo*, Paris, La Découverte, 153 p.

Koffi Koffi Paul, 2008, *Le défi du développement en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 293 p.

Koumoue Koffi Moïse, 1994, *Politique économique et ajustement structurel en Côte d'Ivoire*, Paris, Harmattan, 136 p.

Meite Ben Soualiouo, 2010, *Dette et développement de la Côte d'Ivoire (1960-1990)*, Thèse unique, Histoire, Université de Cocody, Abidjan, 538 p.

Ministère de l'Économie et des Finances, 1991, *Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Année 1990. Loi des finances*, Abidjan, Ministère de l'Économie et des Finances, 258 p.

Ministère de l'Économie et des Finances, 1992, *Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Année 1991. Loi des finances*, Abidjan, Ministère de l'Économie et des Finances, 312 p.

Ministère de l'Économie et des Finances, du Commerce et du Plan, 1993, *Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Année 1992. Rapport de présentation*, Abidjan, Direction des Investissements Publics, 117 p.

Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 1994, *Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Année 1993*, Abidjan, Ministère de l'Économie et des Finances, 286 p.

Money Elie, 2015, *Par la force, Alassane Ouattara, président de la Côte d'Ivoire : la démocratie à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, 288 p.

Sidibe Ladji, 1990, "Les mesures d'assainissement économique et financier du « Plan Alassane Dramane Ouattara »", in *Fraternité-Matin*, n°7697, du vendredi 1<sup>er</sup> juin 1990, p. 6.

Solo Hien, 1990, "La relance au bout des sacrifices", in *Fraternité-Matin*, n°7648, du lundi 2 avril 1990, p. 2.

Toure Abdou, 2008, *Alassane Dramane Ouattara : destin et liberté*, Paris, SEPIA, 126 p.

MEITE B. S., A. Ouattara et le redressement économique de la côte d'ivoire...

Yapi Yapi André Dominique, 2004, *Syndicalisme et monopartisme en Côte d'Ivoire de 1959 à 1990*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Cocody, Histoire, 487 p.